BULLETIN D'INFORMATION DES SALARIES DES AVOCATS A LA COUR DE CASSATION
N°8 – Février 2017

Les résultats des élections des TPE viennent d'être publiés. Pour la branche des avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, vos votes ont placé la CGT en tête avec plus d'un tiers des suffrages exprimés.

La CGT	37,50 %
FO	20,83 %
CFTC	12,50 %
UNSA	12,50 %
CFDT	4,17 %
CNT-SO	4,17 %
STC	4,17 %
CAT	4,17 %
CFE-CGC	0,00 %
Syndicat Anti Précarité	0,00 %
CNT	0,00 %
SOLIDAIRES	0,00 %

Nous tenons à vous remercier pour la confiance que vous avez fait preuve à notre encontre. Celle-ci est pour nous un encouragement à continuer, voir améliorer, notre démarche syndicale par une meilleure information et prise en compte de vos revendications notamment dans la future branche, qui réunira les salarié-e-s des études d'avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, des cabinets des Administrateurs et Mandataires Judiciaires, et les Greffes des Tribunaux de commerce.

Nous vous invitons donc à nous écrire pour nous faire part de vos souhaits, remarques et suggestions à l'adresse suivante : fsetud@cgt.fr.

Si vous souhaitez recevoir des informations régulières sur la branche des avocats au Conseil, envoyez nous un courriel à fsetud@cgt.fr.

✂ .....

Pour nous aider dans la négociation,
Adhérez et faites adhérer à la CGT !

Nom : ..... Prénom : .....
Entreprise : ..... Fédération : .....
Téléphone : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ Courriel : .....@.....

A retourner à la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes à l'adresse ci-dessous.

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex – Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42
E-Mail : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr